

Faux mails de l'AMF : ne tombez pas dans le piège !



© 2026 Les Echos Publishing

Alertée par plusieurs acteurs du secteur financier, l'Autorité des marchés financiers (AMF) met en garde les professionnels et le public contre une campagne de mails frauduleux en cours usurpant son identité.

Dans ces mails, les escrocs invitent les destinataires à signer des documents en pièce jointe. Bien évidemment, il est fortement déconseillé de les ouvrir car ils pourraient dissimuler un logiciel malveillant (comme un cheval de Troie).

Pour vous aider à identifier cette escroquerie, l'objet de ces mails évoque le plus souvent une « action requise » suite à un « avis de violation de l'AMF ». Pour donner davantage de crédibilité à cet envoi, l'objet comporte également un numéro de référence.

Autre élément, les escrocs derrière l'envoi de ces mails utilisent le nom « AMF Autorité des Marchés Financiers – AMF_Service @amf-france.org » pour cacher la véritable adresse mail d'expédition. À noter que les adresses mail sources utilisées finissent notamment par <...>.eigen.eng.br ou <...>.laxmipackaging.co.in.

Faites preuve de vigilance !

© 2026 Les Echos Publishing